

PRÉAVIS N°: 87/25

**OBJET DU PRÉAVIS:** Demande d'un crédit de CHF 2'100'000.- pour la création d'un giratoire au carrefour St-Michel, la rénovation des routes adjacentes et la construction d'ouvrages pour la distribution d'eau potable et de gaz

**CONSEIL COMMUNAL DU 7 octobre 2025**

Rapport de la commission sur le préavis n° 87/25

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le préavis n° 87/25 s'est réunie le jeudi 11 septembre à 20h à la salle des Mariages. Étaient présents : Françoise MATTHEY, Georges-Alexandre DUC, Pierre-Alain BOHNENBLUST, Jean-Luc CRESSIER et Ivo MARQUES, ainsi que Jakup ISUFI de la COGEFIN.

La commission a pu poser ses questions aux municipaux Raphaël TATONE et Gzim RAMA, ainsi qu'à Monsieur Blaise CORDEY, que nous remercions vivement pour le temps consacré et pour la qualité des réponses apportées.

Les membres de la commission tiennent à saluer la qualité du rapport présenté ainsi que la pertinence du projet soumis à leur examen. Ils relèvent que celui-ci est bien documenté et apporte des éléments clairs et complets, facilitant ainsi l'analyse et la compréhension de l'objet.

M. Cordey relève que le giratoire projeté répond pleinement aux exigences en matière de sécurité, notamment par une meilleure lisibilité des trajectoires et une réduction des points de conflit. Selon lui, cette configuration favorisera également une amélioration sensible de la fluidité du trafic aux heures de pointe. Il attire toutefois l'attention sur le fait qu'il ne sera plus possible d'effectuer un virage à gauche en direction de l'école depuis l'axe de Préville. Dorénavant, les usagers devront emprunter le giratoire pour accéder à l'établissement scolaire, ce qui modifiera légèrement les habitudes de circulation mais devrait, à terme, contribuer à une organisation plus sûre et rationnelle des déplacements.

La question a été posée de savoir si l'option d'installer des feux de circulation avait été étudiée. En réponse, M. Cordey indique que cette solution n'a pas été envisagée et relève, en outre, qu'il n'existe aucun autre carrefour équipé de feux sur le territoire de la commune

de Moudon. La commission prend acte de cette précision et considère que le choix du giratoire s'inscrit dans la logique du réseau routier local.

La discussion s'est ensuite portée sur les emprises nécessaires sur les terrains riverains concernés par le projet. Il a été relevé que la majorité des conventions ont déjà été signées et retournées, et que la situation est globalement réglée. Seule demeure en attente la réponse d'ArmaSuisse. Pour les autres cas, il s'agit essentiellement d'échanges fonciers, ce qui limite les impacts pour les particuliers. Dans l'ensemble, il apparaît que la surface effectivement à reprendre est très réduite et ne devrait pas constituer un obstacle majeur à la réalisation du projet.

Un membre de la commission s'interroge sur la pertinence dimensionnelle du projet et demande s'il n'est pas surdimensionné au regard du volume de trafic futur, vu l'aménagement de la jonction Sud. La Municipalité répond que tel n'est pas le cas et précise que le flux de circulation en direction d'Yverdon et d'Echallens ne devrait pas diminuer dans les années à venir. Elle souligne en outre que la présence de trafic lourd a été intégrée dans la conception, ce qui justifie pleinement les choix retenus en matière d'aménagement.

La commission constate que la route concernée se trouve actuellement dans un état particulièrement dégradé. La Municipalité confirme ce constat et rappelle qu'un simple tapis provisoire avait été posé à la suite de l'installation des canalisations pour Saint-Michel. Elle précise qu'à l'occasion de la réalisation du giratoire, le revêtement de la chaussée sera entièrement refait, ce qui permettra de remédier de manière durable à la situation actuelle. M. Cordey apporte également des précisions techniques concernant les installations d'eau de la ville. Il explique la distinction entre les réseaux à haute et basse pression et indique que la réalisation du présent projet offre l'opportunité d'installer une nouvelle vanne de type Clayton. Cet équipement permettra de réguler automatiquement la pression entre les deux réseaux, renforçant ainsi la sécurité et la fiabilité des installations. Cette amélioration est d'ailleurs particulièrement appréciée par l'ECA, qui y voit un gage de meilleure maîtrise des infrastructures.

La question de l'éclairage public a aussi été soulevée. Un membre de la commission s'enquiert de la possibilité que les luminaires prévus puissent être régulés en fonction des horaires nocturnes, notamment afin de réduire la consommation énergétique durant les heures creuses. La Municipalité indique que les luminaires installés seront techniquement compatibles avec un module de régulation permettant ce type de gestion. Elle précise toutefois qu'aucun investissement n'a été consenti à ce jour ni pour l'acquisition des modules, ni pour la mise en place du système de pilotage nécessaire à leur exploitation. La commission prend acte de cette précision.

Un membre de la commission s'informe du nombre d'entreprises impliquées dans la réalisation du projet. La Municipalité rappelle qu'un appel d'offres public a été lancé conformément aux procédures en vigueur et qu'à l'issue de celui-ci, la société WALO a été retenue. Elle souligne que cette entreprise avait déjà participé à la première phase des travaux du centre-ville, ce qui constitue un gage d'expérience et de continuité dans la mise en œuvre du projet.

Un autre membre fait remarquer que le prix proposé par les entreprises lui paraît « exagéré » et s'interroge sur un éventuel abus. En réponse, M. Cordey reconnaît que les coûts augmentent effectivement d'année en année. Il explique toutefois que cette évolution est principalement liée à de nouvelles réglementations, en particulier concernant le traitement et l'évacuation des terres, ainsi que les vérifications techniques, les tests et autres contrôles qui n'existaient pas il y a encore dix à quinze ans. Ces exigences supplémentaires entraînent inévitablement une hausse des charges pour les entreprises et, par conséquent, une augmentation du coût global des projets. La commission prend acte de ces explications.

En matière financière, un membre de la commission souhaite connaître les subventions auxquelles la Ville pourrait prétendre dans le cadre du projet. La Municipalité répond qu'il n'est pas possible, à ce stade, d'avancer un montant précis, celui-ci dépendant largement du total des factures finales. Elle indique toutefois que certaines contributions peuvent être raisonnablement espérées, notamment de la part de la DGMR et de l'ECA.

M. Cordey clôture la séance de questions en précisant que la différence de coût entre le maintien d'un simple carrefour, tel qu'il existe actuellement, et la réalisation d'un giratoire s'élève à environ 200'000 CHF. Il rappelle toutefois que le giratoire constitue la solution la plus adaptée, répondant de manière significative aux critères de fluidité du trafic ainsi qu'aux exigences accrues de sécurité, en particulier pour les habitants du nouveau quartier de Saint-Michel.

En conclusion, la commission remercie la Municipalité ainsi que les personnes présentes pour leur disponibilité et pour la qualité des réponses apportées aux différentes questions. À l'issue d'un bref débat, la commission exprime son soutien au projet et recommande au Conseil communal d'adopter le préavis, décision prise à l'unanimité de ses membres. La séance s'est terminée à 21h30.

## **CONCLUSIONS**

**Au vu de ce qui précède, la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les**

**conclusions suivantes :**

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON**

- vu le préavis de la Municipalité No 87/25 ;  
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;  
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

- 1. accorde à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 2'100'000. — TTC, dont à déduire toute subvention, participation ou aide éventuelle, pour réaliser les travaux de création d'un giratoire au carrefour St-Michel, de rénovation des routes adjacentes et de construction d'ouvrages pour la distribution d'eau potable et de gaz,**
- 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 3. prend acte que la dépense sera amortie en 40 ans pour le réseau routier, en 60 ans pour les réseaux d'eau et d'évacuation d'eau et en 50 ans pour le réseau du gaz,**
- 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Moudon, le 15 septembre 2025

Ivo MARQUES, rapporteur